



Communiqué de presse Conseil provincial du 7 février 2023

UNE MOTION FORTE EN FAVEUR D'OLIVIER VANDECASTEELE

Le sort d'Olivier Vandecasteele mobilise les citoyens et l'ensemble des pouvoirs locaux, dont la Province de Hainaut. A l'unanimité, les groupes politiques du Conseil provincial ont émis une motion exhortant les autorités fédérales à tout mettre en œuvre pour faire libérer le travailleur humanitaire tournaisien en urgence et, dans l'attente, « *veiller à la dignité de ses conditions de détention* ».

Les élus provinciaux dénoncent dans cette motion un emprisonnement « *intervenu dans des conditions déplorables et inhumaines* ».

Ils pointent également les circonstances de sa condamnation. « *Olivier Vandecasteele a été obligé à comparaître devant un tribunal à l'insu des autorités locales belges et de ses avocats iraniens* » tandis que « *son 'avocat' désigné par le tribunal n'a jamais pris la parole pendant le 'procès'* ».

Le Conseil provincial considère que « *cette injustice, le manque de perspectives pour Olivier Vandecasteele ainsi que ses conditions de détention ont sérieusement altéré sa santé et entamé sa capacité de résistance tant physique que mentale* ».

La motion du Conseil provincial est adressée au Gouvernement fédéral, à l'Ambassadeur de Belgique en Iran et à l'Ambassadeur d'Iran en Belgique.

Cette initiative n'est pas la première prise par la Province de Hainaut dans cette douloureuse affaire. Depuis la mi-janvier, le Collège provincial a autorisé la pose de six bâches en faveur de la libération du Tournaisien, dans sa Ville mais également sur des sites provinciaux de Mons, La Louvière et Charleroi. Un large appel à signer la pétition de #freeoliviervandecasteele a été diffusé sur les réseaux sociaux officiels de la Province de Hainaut ainsi que via des newsletters et affiches au sein de l'ensemble du personnel provincial qui s'est particulièrement ému de la situation.

MERCURIALE DU GOUVERNEUR : GARDER L'ESPOIR EN CES ANNÉES TOURMENTÉES

Il est de coutume que le Gouverneur délivre aux élus provinciaux un message sur l'état de la société.

Balayant les années 2020 à 2023, Tommy Leclercq n'a pu que mettre l'accent sur des faits préoccupants : une pandémie qui a marqué 2020 et n'a sans doute pas dit son dernier mot ; un assaut du Capitole américain vécu comme une atteinte aux fondements de la démocratie en 2021 ; le déclenchement, en 2022, d'une guerre en Ukraine, « à nos portes », qui a certes fait naître un mouvement de solidarité chez les citoyens comme dans les institutions mais dont ne connaissons pas encore l'issue. Et chaque année des records de chaleur, engendrant sécheresses, inondations et catastrophes. « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs* » : reprenant cette phrase de Jacques Chirac, le Gouverneur regrette le peu de cas qui est fait des recommandations du GIEC depuis si longtemps.

Ce climat général morose et les incertitudes économiques qui l'accompagnent, engendre des mouvements sociaux et un repli sur soi. « *Près de 70% des Belges aspirent à un pouvoir autoritaire* », s'inquiète Tommy Leclercq.

Mais il faut garder « espoir » et résilience. Le Gouverneur en appelle pour cela à la faculté d'adaptation des institutions publiques - telles que la Province - face aux crises. Savoir faire face à un avenir VICA - pour « Volatilité », « Incertitudes », « Complexité » et « Ambiguïté » - c'est savoir appliquer une dynamique de changement, savoir réagir devant le mélange des responsabilités et la multiplication des sources. Pour lui, plus que jamais, l'action publique a donc tout son sens...

CLIMAT : AVEC POLLEC, LA PROVINCE MOBILISE LES COLLECTIVITÉS LOCALES

Consciente des enjeux environnementaux, la Province de Hainaut assure depuis 2020 un rôle de coordinatrice territoriale dans le cadre du programme wallon POLLEC. Sa mission : aider les communes à mettre en œuvre leur plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat. Grâce à ce programme, la Province de Hainaut a pu mettre une équipe à la disposition des communes et a soutenu financièrement 11 municipalités du Hainaut dans un déploiement de bornes de recharge électriques. Un investissement global de 180 000 €.

Ce 7 février, le Conseil provincial a confirmé la candidature hainuyère pour s'inscrire dans le prolongement de ce programme : POLLEC 2022. Dans notre Province, 27 communes adhèrent actuellement à l'objectif d'atteindre et dépasser les normes européennes de réduction d'émissions de CO₂ à travers des mesures d'efficacité énergétique, de développement d'énergie renouvelable et la planification de mesures d'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Cinq autres ont exprimé le souhait de les rejoindre : ce qui rend encore plus stratégique le rôle supracommunal de coordination assuré par l'administration provinciale.

50 MILLIONS EN FAVEUR DES ZONES DE SECOURS

On le sait, la Province de Hainaut est devenue l'une des actrices majeures du financement des zones de secours. Cet apport essentiel à la sécurité civile des citoyens s'est concrétisé, pour 2023, par la décision du Conseil provincial de libérer plus de 50 millions d'€ en faveur des trois zones hainuyères. Cela représente désormais plus 50% de la part des communes : une importante bouée d'oxygène pour ces dernières.

Durant cette année 2023, en fonction d'un respect des critères de répartition, les zones Hainaut Centre et Hainaut Est seront ainsi financées à hauteur de près de 19 millions chacune tandis que la zone de Wallonie picarde recevra 11,9 millions.